

SOLLICITATION DES ENTREPRISES POUR LE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

NOS FORMATIONS



Métiers de la mode et du Spectacle

BTS Métiers de la Mode (30 étudiants)

Option : Vêtements

Bac Professionnel Métiers de la mode (90 élèves)

option vêtement

Diplôme National Métiers d'Art et Design DNMADE(28)

mention Spectacle parcours Costumier (licence)

Diplôme de Technicien des Métiers du Spectacle (30 élèves)

Techniques de l'Habillage

Métiers de la vente

CAP employé de commerce multi-spécialités (45)

CAP Fleuriste (30)

Bac Professionnel Vente (135 élèves)

Bac Professionnel Commerce (135 élèves)

Et aussi

CAP Métier du Pressing (30 élèves)

3^{ème} Préparatoire à l'Enseignement Professionnel (24 élèves)

Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire – ULIS (19 élèves)

(accueillant des élèves porteurs de handicap)



Pour

Améliorer la qualité de nos démarches pédagogiques,
Mieux préparer l'insertion de nos élèves dans le monde économique,
Poursuivre notre modernisation,

nous avons besoin de la taxe d'apprentissage

En nous favorisant et en orientant l'attribution de votre taxe d'apprentissage vers notre lycée, vous participez directement à la formation professionnelle de nos jeunes.

Les entreprises doivent verser la taxe d'apprentissage dont elles sont redevables à un organisme collecteur. Elles peuvent néanmoins préciser avec leur versement les noms et montants des bénéficiaires

Lycée des métiers de la vente et de la mode G PERI : Code UAI : 0310056T

Nous sommes habilités à la percevoir au titre du hors-quota :
pour les **catégories A et B**, (du CAP à la licence).

Pour tout renseignement

Christine MIMIAGUE, Proviseur
Annick TRUCART, Gestionnaire
Bruno COURCHINOX, Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques